



**CONSEIL MUNICIPAL**  
du jeudi 15 février 2024

Responsable de service :  
Laurence FARRUDGIA

**DÉLIBÉRATION N° 06**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER  
Mme Laurence BOUVILLE donne procuration à M. le Maire  
Mme Hélène RATA donne procuration à M. Yan GENONET  
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : Mme Angéline GLUARD

Date de convocation .....	08/02/2024
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**06. Création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (Pôle Population) (abroge et remplace la délibération n°9 du 16 novembre 2023)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le budget de la collectivité,

**Vu** l'organigramme de la collectivité de la Maire d'Aytré adopté au CST du 4 juillet 2023

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour maintenir les effectifs du service état civil et affaires générales du Pôle population afin d'offrir un service en lien avec les besoins administratifs dédiés à la population tels que l'état civil, l'organisation des élections, l'accompagnement de la vie associative et les initiatives de citoyenneté qui en sont les principales activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,

Crée au 1er mars 2024, un poste d'adjoint administratif de catégorie C à temps complet.

Ferme au 1er mars 2024, un poste d'adjoint technique principal de 2ième classe de catégorie C à temps complet.

Modifie en conséquence, le tableau des effectifs (pièce annexe).

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu dans les conditions de l'article L 332-14, vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

*Annexe n°17 : Tableau des effectifs*

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Angéline GLUARD**  
Secrétaire de séance